

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir donné à Adrien MOREL), Donatienne SARRON (pouvoir donné à Jocelyne WOILLARD), Béatrice URICHER (pouvoir donné à Dominique PERRIER) et Vicky ESTUR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURBET.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : autorisation de signature d'une convention foot.

### **I – Approbation du compte-rendu du 9 juillet 2020 : à l'unanimité**

### **II - Urbanisme**

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

1) <u>Certificat d'urbanisme</u>		
CUINET Kévin	2 rue des Fleurs	Maison individuelle
2) <u>Permis de construire</u>		
SDH	44 rue Cusenier	Restructuration bâtiments
FONTAINE Romuald	11 rue des Vergers	Création auvent, garage, modification ouvertures
CHARPENTIER Olivier	10 rue de l'Eglise	Création abri
3) <u>Déclarations préalables</u>		
BEURTHERET Régis	1 B rue des Etangs	Appentis
GIGER Hervé	13 rue de Vevant	Terrasse et mur de clôture
Gaëc POURCELOT	2 rue d'Ornans	Réfection toiture
FRUGIER Nicolas	19 rue d'Oupans	Carport
PUGIN Denis	27 route de Baume	Clôture sur muret
BOUQUET Yves	20 rue des Oiseaux	Piscine
ROY Bernard	43 rue Cusenier	Abri de jardin et clôture
PERGAUD Sylvain	11 rue du Chêne	Pergola
SCI Loulou	11 rue Cusenier	Changement de destination

#### B- Retour dossiers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>			
CHARPENTIER Olivier	10 rue de l'Eglise	Création abri	<b>Accord</b>
FONTAINE Romuald	11 rue des Vergers	Création auvent, garage, modif ouvertures	<b>Accord</b>
2) <u>Déclarations préalables</u>			
STA	RD 492	Paroi clouée	<b>Accord</b>
JEANGIRARD Charles	23 rue Cusenier	Clôture	<b>Accord</b>
FRUGIER Nicolas	19 rue d'Oupans	Mur de clôture	<b>Refus</b>
BEURTHERET Régis	1 B rue des Etangs	Appentis	<b>Accord</b>
GIGER Hervé	13 rue de Vevant	Terrasse et mur de clôture	<b>Accord</b>
Gaëc POURCELOT	2 rue d'Ornans	Réfection toiture	<b>Accord</b>
FRUGIER Nicolas	19 rue d'Oupans	Carport	<b>Refus</b>
BOUQUET Yves	20 rue des Oiseaux	Piscine	<b>Accord</b>
PERGAUD Sylvain	11 rue du Chêne	Pergola	<b>Accord</b>
SCI Loulou	11 rue Cusenier	Changement de destination	<b>Accord</b>

### C- Fonctionnement de la commission « Urbanisme »

Delphin BEPOIX présente les modalités de fonctionnement de la commission « Urbanisme ».

Une première analyse du projet de PLUI par la commission Urbanisme fait émerger des remarques qui nécessitent un travail complémentaire entre la commune et la Communauté de commune.

Le Conseil municipal valide que la commission « Urbanisme » présente ses observations au cabinet d'études en charge de l'élaboration du PLUI et demande à la communauté de commune que le document projet ne soit pas validé en l'état.

### **III – Transfert de compétence assainissement**

La compétence « Assainissement » a été transférée à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans ce cadre, les biens du budget « Assainissement » sont mis à disposition de la CCPHD. Pour cela, un procès-verbal de mise à disposition doit être établi entre les deux parties et les excédents du budget « Assainissement » repris au budget communal puis reversés à la CCPHD comme suit :

Ouverture des crédits :

• 002	Recettes	19 323.65 €
• 678	Dépenses	19 323.65 € (fonctionnement)
• 001	Recettes	487 285.15 €
• 1068	Dépenses	487 285.15 € (investissement)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal et accepte l'ouverture des crédits comme présenté.

### **IV – Désignation référents Communauté de Communes**

PLUI : Delphin BEPOIX

Assainissement : Michel LENGLET

Ambroisie : Michel LENGLET

Commission d'Evaluation des Charges Transférées : Béatrice URICHER déléguée titulaire et Damien TALLANDIER, délégué suppléant.

*La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).*

### **V – Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2022**

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance et est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Le CTG sera validé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui participe financièrement aux activités péri et extrascolaires ; et « Familles Rurales » qui gère les accueils de loisirs et les séjours de vacances.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le CTG pour la période 2020/2022.

### **VI – Validation sortie SIVOS de la Combe Fleurie**

En date du 12 septembre 2019, le Conseil municipal d'Etalans a demandé la dissolution du Syndicat de la Combe Fleurie.

Le 12 mars 2020, la Communauté de Communes Doubs Baumois a décidé la dissolution du Syndicat scolaire.

Afin de valider cette décision, chaque commune adhérente doit finaliser la décision par délibération de son Conseil.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du SIVOS de la Combe Fleurie.

## **VII – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2019**

Présentation du rapport par Michel LENGLET :

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a été fondé en 1951
- Il est composé de 73 communes
- 57 386 habitants ont été desservis en 2019
- Contrat d'affermage avec Gaz et Eaux (contrat pour la période 2015-2027)
- Ressources en eau issues de Lods, Montgesoye, Cléron et Laviron
- Sur 5.1 millions de m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution, seuls 3.7 millions ont été facturés, ce qui représente une perte de 2.87 m<sup>3</sup>/jour/km
- Sur 140 analyses en 2019, seules 2 se sont révélées non conformes
- Prix de l'eau au m<sup>3</sup> (pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an) : 2.662 € en 2020

## **VIII – Ecole : refacturation du test d'étanchéité à l'air aux entreprises responsables de malfaçons**

Suite aux travaux de rénovation de l'école, Jean-Louis VIENNET expose que le bâtiment devait atteindre les normes BBC. Le test d'étanchéité n'ayant pas été concluant, de nouveaux travaux ont été commandés par Monsieur KRUZIC, maître d'œuvre pour solutionner ce problème.

Cependant le second test ne s'est pas révélé concluant, c'est pourquoi il est proposé de le refacturer aux entreprises concernées par les malfaçons ; à savoir :

- Pourcelot SAS (Electricité)
- ABH (Cloisons-Plafonds)
- SARL Soubrier (Serrurerie)
- VD Menuiserie (Menuiserie bois)
- SAS Palissot (Chauffage Plomberie)
- SAS Perrin-SPCP (Plafonds)

Pour la somme de 1 455 € HT, soit 242.50 € par entreprise.

Le Conseil municipal accepte par 21 voix « pour » et 1 abstention (Laurence-Isabelle LOUYS).

## **IX – Travaux CDEI**

Marc FAIVRE présente 2 devis de réfection par les Chantiers pour le Développement de l'Emploi par l'Insertion (CDEI) :

- Lieu-dit « la Ruine » (derrière les maisons « Ages et Vie ») : nettoyage, mise à jour et étanchéification du bassin. Blocage de l'accès à tout véhicule. Création de 2 plateformes pour installation de tables et bancs. Nettoyage et désherbage. Le devis s'élève à 16 356 €.
- Rue de la Pissoire (en direction de l'étang) : Nettoyage et mise à jour du bassin. Captage des eaux pluviales. Le devis s'élève à 2 840 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les devis.

## **X – Étude faisabilité mise en place îlot de sénescence**

Alain PESEUX informe que la mise en place d'un îlot de sénescence Natura 2000 serait envisageable sur certaines parcelles forestières communales situées sur le territoire de Charbonnières-les-Sapins, et notamment sur les versants de la vallée de la Brème représentant 10 à 15 hectares.

Le but de cet îlot est de conserver et développer la faune et la flore exceptionnelles. Aucune intervention humaine et mécanique n'aura lieu durant les 30 prochaines années. En contrepartie de l'absence de rendement durant cette période, une aide financière de 3 500 à 4 000 € à l'hectare sera versée en 1 fois.

Pour pouvoir prétendre à la mise en place de l'îlot, des conditions particulières doivent être respectées, notamment un peuplement diversifié, une série boisée d'intérêt écologique.

Après délibération, le conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents qu'une étude de faisabilité soit réalisée par l'Epage Haut-Doubs Haute-Loue (opérateur Natura 2000), en collaboration avec l'ONF, en vue de la mise en place d'un îlot de sénescence.

## **XI – Lutte contre les animaux errants : proposition de signature de convention avec la SPA de Pontarlier**

Le maire est tenu de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens, des chats et de tout animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité.

Jocelyne WOILLARD présente une convention de fourrière avec la SPA de Pontarlier.

Tarif : 0.80€ par an et par habitant + Frais de vétérinaire.

Laurence-Isabelle LOUYS présente d'autres possibilités (convention avec des associations). Mais les tarifs n'étant pas connus, il est décidé de repousser la décision à une date ultérieure.

Un comparatif détaillé sera présenté lors d'une prochaine réunion.

## **XII – Choix de nom de rue**

L'entreprise « Henriot Jean-Pierre » demande la possibilité de mise en place d'un nom de rue. Son adresse actuelle est « RN 57 », ce qui pose un problème d'acheminement par les livreurs.

La dénomination « Devant la Vie » sera proposée à l'entreprise Henriot.

## **XIII – Ouverture des commissions municipales à la population**

Dominique PERRIER présente les différentes formes de démocratie participative :

- Les groupes action projet : composés de citoyens pour débattre d'un projet précis et d'intérêt général
- Les commissions participatives : ouvertes à tous, l'objectif est d'avoir une réflexion générale, proposer des actions aux élus et de travailler avec eux à la mise en œuvre
- Les commissions municipales ouvertes = comités consultatifs : destinées à améliorer le fonctionnement des commissions, l'ouverture s'inscrit dans le choix de l'équipe municipale d'avoir une démocratie participative et de concertation avec les habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'opter pour les comités consultatifs, fixe le nombre maximum de personnes à 5, de définir la période de fonction à une année reconductible par tacite reconduction.

Une charte sera rédigée.

## **XIV – Concessions cimetièrè**

Un groupe composé de Dominique PERRIER, Jean-Louis VIENNET, Béatrice URICHER et Marie-José POUYET sera chargé de s'occuper du cimetière (relevé destiné à recenser les tombes abandonnées, règlement, durée des concessions ...).

## **XV – Utilisation des salles communales**

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, les salles associatives sont mises à disposition des associations dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, après avis de la commune.

En revanche, l'espace socio-culturel est occupé par les enfants pendant le périscolaire du midi et la responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas de propagation du virus. C'est pourquoi, le Conseil municipal décide de ne plus la louer ni de la mettre à disposition des particuliers et des associations durant 6 mois.

## **XVI – Gratification stagiaire**

Marie RETORNAZ a suivi un stage du du 24 août au 06 septembre 2020 dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Le Conseil municipal décide de lui attribuer une gratification de 150 €.

## **XVII - Autorisation de signature d'une convention foot**

Le Maire présente une convention entre la commune et la ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football et le district du Doubs Territoire de Belfort. Cette convention définit les conditions et modalités de mise à disposition par la collectivité du terrain de foot et des équipements y attenants.

Elle s'inscrit dans le cadre des subventions allouées par la Fédération Française de Foot lors des travaux de création d'un terrain d'entraînement, l'amélioration de la pelouse, la sécurisation et l'éclairage du terrain de foot (subventions totales : 46 000 €).

## **XVIII – Questions et informations diverses**

➤ Intitulé nouveau bulletin municipal : il est demandé au Conseil municipal de soumettre ses propositions à Louise FAINDT.

➤ La route départementale 461 sera déviée dans le sens Etalans-Morteau, pour permettre les travaux de mise en œuvre d'enrobés. La déviation se fera sur 5 jours dans la période du 28 septembre au 06 octobre.

➤ Travaux SNCF de modernisation de voie sur la ligne des Horlogers :

- du 28 septembre au 11 décembre 2020 : travaux de nuit du lundi au vendredi de 22h00 à 6h00.
- Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2021 : coupure complète des circulations

Le Maire  
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre COURBET